

## Augustin dans le Concile Vatican II

Consultant une édition du Concile Vatican II à la table des sources, on verra que, parmi les références aux Pères de l'Église, docteurs et théologiens, celles à l'œuvre de Saint Augustin sont de loin les plus nombreuses.

Le Concile Vatican II a bénéficié du renouveau patristique des années précédentes, plusieurs des théologiens présents ont travaillé sur saint Augustin. De manière plus spécifique, la dynamique du Concile voit les évêques, les pasteurs, se saisir de la théologie dans un contexte où le désir de répondre à de nouvelles conditions culturelles est puissant : elle a pu trouver un écho dans la figure d'Augustin, homme de son temps, évêque et théologien.

A partir d'analyses sur les références augustiniennes dans les documents du concile, je proposerai quelques remarques susceptibles de nourrir notre réception du concile Vatican II en ces années jubilaires. Je m'appuie sur deux articles portant directement sur le sujet<sup>1</sup>. Quant à la méthode, je partirai de comparaisons statistiques pour formuler des remarques générales. On pourra dire que « comparaison n'est pas raison ». Je soutiens cependant que les données statistiques qui seront notre point de départ permettent d'appréhender globalement la veine augustinienne du concile Vatican II. Une telle première approche, certes grossière, est le propos de ce petit article.

Il existe plusieurs décomptes des références augustiniennes dans le concile, qui suivent des critères différents. J'examinerai d'abord la provenance des citations augustiniennes ; puis le nombre de références à l'œuvre de saint Augustin ; enfin la part des citations de saint Augustin dans les citations des documents conciliaires.

<sup>1</sup> Luis Moran osa, « La presenza di S. Agostino nel Concilio Vaticano II », *Augustinium*, 6 (1966) et Pedro Langa Aguilar osa, « San Augustin en el Concilio Vaticano II » : intervention au « Congreso agustiniano de teologia » (Buenos-Aires, 2004) . - consultable (juillet 2014) à l'adresse suivante : [http://www.sanagustin.org/Documentos/Congreso/PL\\_Vaticanoll.doc](http://www.sanagustin.org/Documentos/Congreso/PL_Vaticanoll.doc)

## 1. Un lieu théologique

Une théologie est pour une grande part le fruit de ses coordonnées : à partir de quoi s'élabore-t-elle ? Quel est son lieu théologique ? La dynamique conciliaire porte aussi ces questions. La théologie que proposera le Concile sera-t-elle le fruit de spécialistes ayant travaillé en amont, ou bien s'élaborera-t-elle dans le creuset de l'aula conciliaire à partir d'expériences pastorales, de courants théologiques et spirituels (renouveau patristique ; renouveau liturgique), de courants philosophiques, de questions nouvelles que l'Église entend dans son expérience du monde, etc. ?

De ce point de vue, il est intéressant d'examiner, dans le corpus augustinien, à quels types d'œuvres le concile emprunte références et citations. Dans les quatre constitutions du concile, la majorité des références est faite à des œuvres de prédication ou de catéchèse. 19 références sur 35 : sermons, traités sur l'Évangile de Jean, commentaires des psaumes, en y ajoutant une référence au *De catechizandis rudibus* qui traite de la catéchèse. La part des traités thématiques et des œuvres de polémique théologique est la plus faible.

C'est donc la figure d'Augustin pasteur théologien qui émerge. Et avec elle une certaine manière de développer la réflexion théologique : *en Église*, au sens propre de la relation avec une assemblée à laquelle on s'adresse dans la prédication ou la catéchèse ; *à partir de la Parole de Dieu*.

## 2. Identité de l'Église et identité de l'homme

Si l'on considère les documents du concile où il y a plusieurs références à des œuvres de saint Augustin, on obtient le classement suivant :

Constitution dogmatique sur l'Église, *Lumen Gentium*

Décret sur l'activité missionnaire de l'Église, *Ad Gentes*

Constitution dogmatique sur la révélation, *Dei Verbum*

Constitution pastorale sur l'Église dans le monde de ce temps, *Gaudium et Spes*, et déclaration sur la liberté religieuse, *Dignitatis humanae*

Constitution sur la sainte liturgie, *Sacrosanctum Concilium*, et décret sur le ministère et la vie des prêtres, *Presbyterorum ordinis*.

Les documents caractérisant l'Église *Lumen Gentium* et *Ad Gentes*, sont ceux où l'œuvre de saint Augustin est la plus référencée. Elle est aussi en jeu dans les deux documents proposant une anthropologie chrétienne : *Gaudium et Spes* et *Dignitatis Humanae*. Dans un concile qui a profondément médité sur l'Église et qui a souhaité proposer la vision catholique de l'homme à son temps, saint Augustin apparaît donc comme une source d'inspiration majeure pour la théologie de l'Église et pour l'anthropologie chrétienne.

### 3. L'Église dans l'élan de la charité

Dans *Lumen Gentium* [LG], les références augustinienne soulignent la perspective la plus large de l'Église, réalité humaine et spirituelle fondée dans le dessein d'amour de Dieu : ainsi dès le *deuxième chapitre, la mention de « l'Église universelle »* qui rassemblera « depuis Abel le juste jusqu'au dernier élu »<sup>2</sup> (LG 2 n.2). Cette perspective qui part de l'économie du salut, du dessein de Dieu, pour envisager l'Église, est profondément englobante : plusieurs références augustinienne dessinent le visage de l'Église comme peuple : « un peuple qui tire son unité du Père du Fils et l'Esprit Saint » (LG 4 n.4) et qui est appelé à vivre de ce don et à grandir dans cette unité, dans le monde et dans l'histoire, « [avançant] dans son pèlerinage à travers les persécutions du monde et les consolations de Dieu » (LG 8 n.14). L'Esprit Saint le vivifie de l'intérieur de ses membres comme l'âme dans le corps (LG 7 n.8). Cette dynamique spirituelle soutient dans « la collectivité des fidèles » un « sens surnaturel de la foi » (LG 12 n.8) ; c'est cette présence du Christ dans son corps qui constitue l'Église quelle que soit la taille ou la faiblesse humaine des communautés (LG 26 n.54). La dynamique de la charité est à l'origine de l'Église dans le dessein de Dieu ; elle la constitue par le don de l'Esprit en chacun. La charité fonde, pour les pasteurs, une exigence d'humilité et de service, ainsi qu'une égalité essentielle de tous dans l'Église : le concile cite à ce propos Augustin, « pour vous je suis évêque, avec vous je suis chrétien » (LG 32 n.1). Elle est la condition ultime de l'appartenance à l'Église du Christ ; le concile rappelle qu'on peut être de l'Église de corps sans en être de cœur, citant Augustin : « il est bien évident que, si l'on dit dans et hors de l'Église, cela doit s'entendre du cœur et non du corps » (LG 14 n.12). Quant aux moyens que l'Église propose aux fidèles pour cheminer, c'est la charité qui « leur donne leur âme et les conduit à leur fin » (LG 42 n.12). Cette charité qui vient de Dieu, soutenue par l'Esprit saint, prend chair en chacun : elle noue ensemble la condition personnelle de disciple du Christ et la communion dans le corps du Christ. Le concile cite saint Augustin sur la Vierge Marie, disciple exemplaire et « mère des membres ... ayant coopéré par sa charité à la naissance dans l'Église des fidèles qui sont les membres de de Chef [le Christ] » (LG 53 n.3).

Le décret *Ad Gentes* [AG] s'ouvre par une affirmation puissante de l'Église sur son identité : « l'Église... est tendue de tout son effort vers la prédication de l'Évangile à tous les hommes », comme les Apôtres « ont prêché la parole de vérité et engendré des Églises », citant ici Augustin (AG 1 n.2). Cette dynamique s'enracine elle aussi dans l'économie du salut, dans le dessein de Dieu : la dispersion des hommes est en attente d'une unité dans l'Esprit, unité différenciée dans la charité dont l'Église est le signe et le moyen. D'autre part, la rencontre des réalités humaines avec l'Évangile du Christ est nécessaire à la réalisation du salut : « n'est pas guéri ce qui n'a pas été assumé par le Christ » (AG 3 n.4), rappelle le concile en faisant référence à plusieurs Pères de

<sup>2</sup> Les citations du Concile sont entre guillemets hauts (ex. "l'Église universelle") ; les citations de saint Augustin dans un document du Concile sont entre guillemets bas (ex. « depuis Abel le juste jusqu'au dernier élu »). La référence renvoie au texte du Concile (document, chapitre, éventuellement note de bas de page).

l'Église dont Augustin. Une même dynamique d'incarnation apparaît à l'œuvre quand l'Église médite sur sa manière d'être envoyée aux hommes. Saint Augustin apparaît en référence lorsque le concile rappelle, comme dans *Lumen Gentium*, que l'Esprit Saint fait l'unité concrète de l'Église « *vivifiant à la façon d'une âme les institutions ecclésiastiques et insufflant dans le cœur des fidèles le même esprit missionnaire* » (AG 4 n.10). Et de même, lorsqu'il rappelle que « *tout ce que l'on découvre de bon semé dans le cœur et l'esprit des hommes ou dans les rites particuliers et les cultures particulières, non seulement ne périt pas, mais est purifié, élevé et porté à son achèvement* » (AG 9 n.24).

En conclusion, les références augustiniennes trouvent place avec celles d'autres Pères dans la méthode conciliaire de partir du panorama le plus général de l'économie du salut dans le dessein de Dieu, afin d'arriver à définir la nature et la mission de l'Église. De façon plus spécifique, la référence à saint Augustin souligne généralement un double point de vue sur l'Église : la charité, vivifiée par l'Esprit saint, unifie l'Église dans ses membres ; elle oriente toute l'Église dans le sens d'une incarnation, se réalisant dans une charité fraternelle en son sein et dans un amour vigoureux autant qu'exigeant à l'égard des hommes.

#### 4. « Tu nous as faits pour toi... »

La constitution *Gaudium et spes* [GS] de même que la déclaration sur la liberté religieuse *Dignitatis humanæ* [DH] nourrissent leur propos sur l'homme d'un dialogue avec des courants philosophiques, comme le personnalisme, qui sont évidemment postérieurs à l'œuvre d'Augustin. Inversement, le néo-platonisme par rapport auquel se construit l'anthropologie d'Augustin, n'est plus une référence pour ces deux documents du concile. Faire entrer le Dieu de Jésus-Christ dans l'équation anthropologique de l'homme moderne : cela crée une altérité que le concile veut exposer à ses contemporains. C'est sur ce point que se rencontrent les références à saint Augustin. Ainsi, ce passage exemplaire de *Gaudium et spes* [GS 21 n.19] : « *l'Église sait parfaitement que son message est en accord avec le fond secret du cœur humain quand elle défend la dignité de la vocation de l'homme [...] Ce message, loin de diminuer l'homme, sert à son progrès en répandant lumière, vie et liberté, et, en dehors de lui, rien ne peut combler le cœur humain : "Tu nous as faits pour toi, Seigneur, et notre cœur ne connaît aucun répit jusqu'à ce qu'il trouve son repos en toi"* ». Ce vis-à-vis avec Dieu que le concile propose à l'homme contemporain peut aller jusqu'à la foi. Il amène à comprendre la foi comme une réponse de la liberté de l'homme ; le concile le rappelle comme fondement de la liberté religieuse dans *Dignitatis Humanæ* en se référant à la Tradition de l'Église, dont saint Augustin : « *C'est un des points principaux de la doctrine catholique, contenu dans la Parole de Dieu et constamment enseignée par les Pères, que la réponse de la foi donnée par l'homme à Dieu doit être libre* » (DH 10 n.1).

La relation avec Dieu ôte aussi de la main de l'homme certaines réalités. Le concile fait référence à saint Augustin, *De bono conjugio*, pour rappeler ainsi que « ce lien sacré [du mariage] échappe à la fantaisie de l'homme [,] car Dieu lui-même est l'auteur du mariage » (GS 48 n.1). A propos des biens en notre possession, le concile rappelle leur destination, *in fine*, universelle, créant une limite au droit civil de la propriété, en citant des Pères dont saint Augustin (GS 69 n.10).

La référence à saint Augustin en matière d'anthropologie et de doctrine sociale est moins spécifique : elle s'inscrit le plus souvent dans une référence à la Tradition, soulignant au sein d'une anthropologie plus personnaliste, le fondement de la relation en Je et Tu à laquelle Dieu appelle l'homme, ainsi que les limites au pouvoir de l'homme qu'implique cette relation avec Dieu.

## 5. La dynamique de la révélation

Si l'on considère maintenant les pourcentages de citations de saint Augustin dans les documents du concile, nous verrons le poids relatif de saint Augustin parmi l'ensemble des citations d'un document. Le classement est le suivant :

35 % des citations dans la constitution sur la révélation, *Dei Verbum*

24 % des citations dans le décret sur l'activité missionnaire de l'Église, *Ad Gentes*

et 22 % des citations dans la constitution sur la sainte liturgie, *Sacrosanctum Concilium*

17 % des citations dans la constitution sur l'Église, *Lumen Gentium*

17 % aussi dans la constitution pastorale sur l'Église dans le monde ce temps, *Gaudium et spes*.

Saint Augustin est proportionnellement le plus cité dans la constitution sur la révélation, puis dans les deux documents sur la mission et la liturgie, enfin dans les deux constitutions sur l'Église. Par rapport à la première considération du nombre de références, les documents sur la liturgie et sur la révélation apparaissent davantage imprégnés de la source augustinienne ; alors qu'il y a nettement plus de références dans *Lumen Gentium* que dans *Gaudium et Spes*, les deux documents présentent un poids équivalent de citations augustinienes dans l'ensemble des citations qu'ils comportent.

## 6. L'inspiration augustinienne dans la constitution sur la révélation

La première référence à Augustin se trouve à la fin du préambule de *Dei Verbum* [DV] : le concile veut proposer la doctrine authentique sur la révélation et sa transmission « *afin*

que, en entendant l'annonce du salut, le monde entier y croie, qu'en croyant, il espère, qu'en espérant, il aime. » La note renvoie à une citation de *De catechizandis rudibus* : « Ce dont tu parles, parles-en de sorte que celui à qui tu t'adresses, en l'entendant croie, en croyant espère, en espérant aime. » (DV 1 n.1) La référence augustinienne appuie une perspective apostolique et pastorale dans laquelle le concile souhaite inscrire l'exposé de la doctrine sur la révélation et sa transmission. On notera, sans les opposer, les notions utilisées dans les deux citations : le concile emploie le terme de *præconio* [annonce publique], et plus haut le verbe *annuntiamus* [annoncer] ; saint Augustin emploie les verbes *narras* [raconter] et *loqueris* [parler, s'adresser à quelqu'un]. Les termes employés par le concile font référence à la publication d'une nouvelle et ils sont centrés sur l'émission du message ; ceux employés par Augustin font davantage référence au fait de s'adresser à autrui et ils sont riches de la connotation que leur donne l'art oratoire antique d'une parole qui cherche à toucher parfois par le truchement du récit (*narro*), parfois en s'appuyant sur la relation que noue la parole. En forçant un peu le trait, il me semble que la référence à Augustin indique la perspective dans laquelle le concile souhaite aborder la doctrine de la révélation : la révélation est un acte de communication de Dieu à l'intention des hommes, empreint de la complexité historique, psychologique, relationnelle d'un acte humain. C'est vraisemblablement dans cette perspective que le concile situe aussi la mission de l'Église, selon la célèbre formule de Paul VI dans *Ecclesiam suam* (1964) : « L'Église doit entrer en dialogue avec le monde dans lequel elle vit. L'Église se fait parole ; l'Église se fait message ; l'Église se fait conversation. » (67)

Trois autres références augustinienes interviennent à propos de l'inspiration de la sainte Écriture et de l'unité des deux testaments. Elles soulignent une unité qui a son fondement dans le dessein de Dieu et se réalise dans une communication humaine : « ...les livres de l'Écriture enseignent... la vérité que Dieu a voulu voir consignée dans les Lettres sacrées pour notre salut. » (DV 11 référence n.5) « ...Dieu, dans la sainte Écriture, a parlé par des hommes à la manière des hommes... » (DV 12 référence n.1). L'unité des deux testaments est en quelque sorte la pierre de touche de cet équilibre de la foi recherché dans l'interprétation de l'Écriture, entre accueillir le dessein de Dieu qui se révèle dans l'histoire et prendre en compte l'épaisseur même de cette histoire : « *Inspirateur et auteur des livres de l'un et l'autre Testament, Dieu les a effet sagement disposés de telle sorte que le Nouveau soit caché dans l'Ancien et que, dans le Nouveau, l'Ancien soit dévoilé.* » Cette dernière expression vient de saint Augustin : « *il y a beaucoup d'indices solides que la crainte convient plutôt à l'Ancien Testament et l'amour au Nouveau ; toutefois, dans l'Ancien, le Nouveau se cache, et dans le Nouveau, l'Ancien se dévoile.* » (DV 16 n.2)

Les références à saint Augustin dans *Dei Verbum* se rapportent à l'exposé par le concile de la dimension divin-humaine

de la révélation, en quelque sorte : sa manière, son style. Parler de *style* ne me paraît pas abusif, dans la mesure où accueillir de la manière dont Dieu communique avec l'homme et le conduit au salut, façonne une manière d'être, manière d'être croyant dans une histoire de salut, manière d'être en relation avec ses contemporains, manière de s'adresser à eux pour leur communiquer la Bonne Nouvelle.

## 7. Le don du Christ dans les gestes que nous posons

La constitution sur la liturgie, *Sacrosanctum Concilium* [SC] comporte deux quasi-citations de saint Augustin. Le concile affirme la présence du Christ dans la liturgie ; il est toujours là auprès de son Église notamment dans l'action liturgique. De cette fidélité du Christ à l'Église, Augustin a tiré une conclusion puissante et célèbre, dans le sixième traité sur l'Évangile selon saint Jean : « *Pierre baptise, et c'est lui [le Christ] qui baptise ; Paul baptise, et c'est lui qui baptise ; Judas baptise et c'est lui qui baptise* ». Le concile y fait référence pour appuyer cette foi de l'Église dans les sacrements : « *[le Christ] est présent, par sa puissance, dans les sacrements au point que, lorsque quelqu'un baptise, c'est le Christ qui baptise.* » (SC 7 n.14)

Pour qualifier le mystère de l'eucharistie, le concile s'inspire d'une autre formule célèbre de saint Augustin. Le Christ a confié à l'Église « *le mémorial de sa mort et de sa résurrection : sacrement de l'amour, signe de l'unité, lien de la charité* » (SC 7 n.1 renvoyant au 26<sup>e</sup> traité sur l'Évangile selon saint Jean : « *Ô sacrement de la piété ! Ô signe de l'unité ; ô lien de la charité !* »).

Ces deux références se rapportent à l'efficacité sacramentelle : c'est bien le Christ qui agit dans les sacrements, dans le baptême comme dans l'eucharistie ; et cette action du Christ se déploie dans notre humanité, dans le baptême, dans l'eucharistie, où son Esprit infuse la charité dans les membres de l'assemblée.

## 8. Une dynamique d'ensemble

L'examen du poids relatif des références augustiniennes a fait apparaître une certaine hiérarchie des documents dont voici une représentation schématique :

	<u>Révélation</u> : <i>Dei Verbum</i> (la Parole de Dieu)	
	<u>La liturgie</u> : <i>Sacrosanctum Concilium</i>	

L'Église en elle-même :  
*Lumen Gentium*

L'Église dans et pour le monde :  
*Gaudium et Spes*

Les références à saint Augustin dans *Dei Verbum* me paraissent servir au concile pour qualifier le style de la révélation, la manière dont Dieu a choisi de se révéler, un style divin-humain. Que l'on considère la liturgie ou la mission, le Christ accompagne son Église dans des actes profondément humains chargés d'histoire et de culture. Célébrer les sacrements du salut autant que formuler le message du salut au cœur d'une culture nouvelle, supposent également de croire que le Seigneur qui a embrassé la condition humaine continue d'embrasser nos histoires par l'action de son Esprit. Unité de style !

Et en effet, l'Église trouve dans la révélation, dans cette manière de Dieu, non seulement un modèle, mais une inspiration efficace qui façonne sa manière d'être. Qu'elle médite sur son identité dans l'économie du salut, elle se trouve orientée par l'incarnation du Verbe, rassemblée et dynamisée par son amour. « Signe de l'unité, lien de la charité » : c'est aussi sa vocation par rapport au monde. Ce serait une grave erreur de réduire l'enjeu de sa manière d'être ou de son style à une simple question d'accroche, de rhétorique, voire de publicité. Les références à saint Augustin, rhéteur avant d'être fait par Dieu pasteur, sont, à ce titre très significatives. L'enjeu d'un *aggiornamento*, d'une reformulation pour un temps nouveau, n'est pas d'ordre instrumental. Il a une profondeur théologique qui touche, justement, à la manière dont Dieu se fait connaître à nous.

Qui mieux qu'un Augustin, homme de communication, pasteur, homme de son temps en débat avec son temps, pouvait être la référence qui rappelle et indique cette veine dans la Tradition de l'Église ? Ainsi, c'est bien une unité de style que les références augustiniennes signalent : la manière dont Dieu se révèle irrigue la célébration autant que la mission, la manière d'être de l'Église en tant que communauté autant que sa manière d'être en relation avec le monde.

**Régis Groperrin**  
**Augustin de l'Assomption (Toulouse)**